



Différent entre mon compagnon et moi même pour la vente de notre

Par **voisinnicolette**, le **30/06/2014** à **10:57**

bonjour, mon compagnon et moi même nous séparons et avons mis en vente la maison que nous avons acheté en commun, le crédit est à nos deux noms - je voudrais savoir si je peux partir sans plus rien verser des paiements que je faisais jusqu'à ce jour- mon compagnon ne veut plus vendre et fait barrage à toutes les visites que nous avons en émettant des phrases et mots négatifs sur la construction même de notre maison - et que dois je faire pour qu'il accepte la vente sans rechigner puisqu'il signe les mandats avec les agences merci bcp pour votre réponse !

Par **aguesseau**, le **30/06/2014** à **11:58**

bjr, il ne faut pas mélanger la propriété d'un bien et son financement. comme il existe certainement une clause de solidarité dans votre contrat de prêt, même si vous vous séparez, ce qui ne concerne pas la banque, vous êtes toujours lié avec votre compagnon pour les remboursements. pour ne plus être concerné par le prêt vous devez demander à la banque d'être désolidarisé du prêt mais elle n'est pas obligée d'accepter car elle n'y a aucun intérêt. en concubinage, la séparation se fait à l'amiable, si votre compagnon refuse la vente, vous serez contraint de saisir le tribunal pour la licitation de votre bien.